

14, bis Av. Marie Reynoard
38100 Grenoble

Sophie LOUARGANT
Maître de Conférences,
Géographie & aménagement du territoire,
UMR PACTE-TERRITOIRES, Université de GRENOBLE 2, UPMF.
sophie.louargant@iut2.upmf-grenoble.fr

Version provisoire

Agencements post-territoriaux : arguments pour des territorialités construites

Contexte

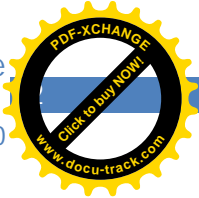
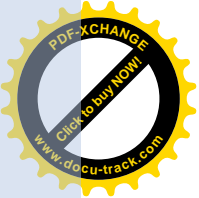
Les rapports aux mondes post-métropolitains des individus, des collectifs invitent les observateurs de l'aménagement du territoire (pouvoirs publics, techniciens des collectivités territoriales) à construire des modèles réflexifs hybrides (Butler, 1990, De Toro 1995) en général et en particulier pour les territoires (Fourny, 2005, Vanier 2008) pour inventer, construire les territoires du futur ou pour (re)penser, renouveler l'action publique. Ces rapports aux mondes post-métropolitains impliquent un état (gouvernance), un mode de pensée (agencements) réactualisé prenant en compte la production d'une connaissance renouvelée des territoires et des territorialités.

Cette proposition de communication, de nature réflexive vise à questionner, ces perspectives et modalités du changement. Elle envisage non pas d'identifier « les bons élèves » des territoires de changement, mais elle vise plus à identifier en quoi les territoires à travers les scènes, les actes, les récits de prospective participent ou pas à une émancipation vis-à-vis du modèle territorial décentralisée à la française en impulsant la création de post-territorialités et en produisant des espaces hybrides...

Arguments

Trois arguments seront mis en avant pour étayer l'hypothèse des agencements post-territoriaux :

- le premier d'ordre épistémologique tente de montrer que l'omnipotence de l'interrelation ou de l'interaction constructiviste dans les sciences de l'action, n'a pas favorisé l'imbrication des systèmes théoriques. Elle a conduit à invisibiliser les coordinations entre les organisations et les processus ; les territoires en témoignent ;
- le second d'ordre réflexif tente de questionner ces coordinations au regard des signes de mise en relations entre les collectivités et les territoires (exemple de la mission



prospective Espaces Rhône-Alpes St-Étienne, avec la mise en œuvre de la transversalité des politiques publiques – cf. travail de recherche-appliquée de Frédéric Cambessedes entre les collectivités et les habitants (mission prospective de l'agglomération de Grenoble - cf. action sur la participation). Ces deux exemples institutionnels ont des objectifs différents : le premier se concentre sur la mise en lien en interne au niveau d'une région ; le second vise à générer des liens à l'extérieur, c'est-à-dire entre institution métropolitaine (la Métro) et sa population. Ces territorialités construites révèlent des dispositifs aux modalités d'actions identifiées et identifiables où la concurrence territoriale et la gouvernance métropolitaine peuvent être interprétés comme un ou des signe(s) tangible(s) d'une construction de l'après-territoire ;

- le troisième est d'ordre prospectif, il aura pour objet de montrer que ces territorialités construites sur la base des agencements sont des enjeux contemporains de gouvernances et sociétaux dans l'art de gouverner en France et dans le rapport des individus à leur collectif (vivre ensemble). Ils poseront les bases d'une posture post-territoriale en étayant l'hypothèse que les territoires, bien que conscientisant « une bifurcation », alimentent le débat de la gouvernementabilité et construisent des territorialités qui (au demeurant) s'appuient sur des visions post-structuralistes.

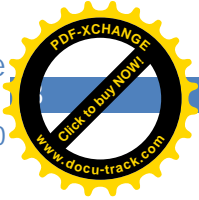
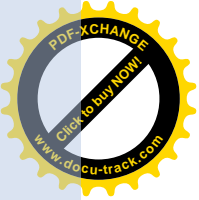
Le présent texte présente un caractère exploratoire et propose une mise en débat d'arguments scientifiques liés au champ de l'action au travers de l'invocation du changement par des collectivités territoriales. Cette analyse s'appuie sur deux cas de figures analysés au niveau régional au travers de l'Espace Rhône-Alpes et au niveau d'une intercommunalité (agglomération de Grenoble). Cette lecture Rhône-alpine tente de montrer en quoi la confusion entre changement et prospective, entre territorialisation et proximité, contribue à donner un statut de non faisabilité au changement. Enfin, ce texte propose au travers de la notion d'hybridité une lecture possible, à venir, des agencements post-territoriaux notamment en renouant avec les récits prospectifs comme objet post-territorial.

Argument 1 : L'intention de changement et les territoires : « réduction » ou émergences de nouvelles territorialités ?

Contexte : le changement au regard de l'exigence de transversalité

Ces propos sont relatés et explicités en lien avec le travail de Recherche Appliquée, Frédéric Cambessedes

Les formes de territorialisation des politiques publiques touchent tous les niveaux de collectivités et la généralisation de cette démarche par sa mise à l'agenda politique au



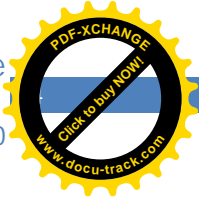
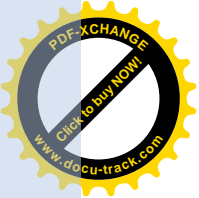
niveau local suscite nombre de questionnements et d'étonnements. Elle tend à remodeler le sens de l'action publique dans ses dimensions sectorielle, scalaire et démocratique. Dans cette proposition il s'agit de s'intéresser davantage à la pensée et au discours concernant le changement, qu'à la manière dont cette démarche est mise au service de différents projets et impératifs propres à répondre aux défis démocratiques et organisationnels auxquels sont confrontées les collectivités territoriales aujourd'hui. La territorialisation vue sous le prisme du changement est un champ nouveau d'appropriation politique, largement véhiculé par le langage managérial porté, entre autre par la dimension prospective.

Simple effet de mode ou véritable mouvement de fond dans l'action publique, les processus de territorialisation semblent désormais s'être ancrés dans la sphère publique et politique française. A ce sujet, une enquête de l'Association pour la recherche et l'expertise en Management Public territorial réalisée en 2006 auprès de 9 conseils régionaux et 25 conseils généraux volontaires permet de dresser un premier panorama qui à défaut d'être exhaustif demeure instructif quant à l'ampleur du processus de territorialisation des politiques publiques et des services au niveau des collectivités territoriales. En effet, dans les deux échantillons plus de 60% des conseils régionaux (6) ou généraux (19) avaient entrepris une démarche de territorialisation. Si sur le plan quantitatif, la territorialisation semble être un phénomène significatif et légitime à être observé, d'un point de vue conceptuel le constant est plus ambivalent et fait ressortir un certain flou. D'un côté, des collectivités locales territorialisent leurs actions et dispositifs afin de mieux tenir compte de la diversité des territoires (les politiques territorialisées) dont elles ont la charge ; de l'autre, elles approfondissent ou démultiplient leur présence opérationnelle aux territoires (les services territorialisés) ; enfin les actions publiques sont conduites par des territoires souvent à géométrie variable à travers des formes nouvelles d'articulation entre différentes échelles (les politiques territoriales) se traduisent ou non dans la façon de faire travailler les services en plus grande transversalité (des services territoriaux).

Face aux différentes figures/déclinaisons que recouvrent le terme de territorialisation et le caractère abstrait qu'il contient dans une approche générale demande d'être mieux cerné. Au prisme du développement territorial, la territorialisation des politiques publiques fait référence à deux mouvements de fond différents à savoir :

- l'un inhérent au lien de définition des problèmes publics ;
- l'autre consécutif aux modalités de traitements des problèmes publics.

En effet, les formes de territorialisation, dans leur création d'objet, ici, l'Espace Rhône-Alpes de Saint-Étienne (*Frédéric Cambessedes, Sophie Dubois*), peut-être vu comme un vecteur de changement et une modalité de repenser de façon positive et constructive la territorialisation. Ce phénomène s'impose de manière performative à l'action publique et



suscite des pratiques d'émancipation ou d'hybridation avec les représentants d'une centralité, accentuant de fait le primat de la proximité. Les formes de territorialisation de l'action publique peuvent être analysées comme une généralisation ou une caractérisation plus localisée des problèmes publics et des moyens de prise en charge de ces problèmes. Les politistes ont ce sens identifié ce mouvement de fond. La territorialisation, ainsi entendue, est donc non seulement une tendance observée, mais aussi un principe revendiqué par les promoteurs de certaines politiques publiques. Ce principe s'appuie sur l'idée selon laquelle c'est localement que doivent être définis, repérés les problèmes à prendre en charge collectivement et c'est tout aussi localement que doivent être pensées les solutions pour y répondre, pour agir de façon plus efficace, au plus proche du « terrain ». Les politiques de développement territorial s'inscrivent résolument dans cette optique : la plupart des formules de développement territorial insistent en effet sur les avantages de la proximité et sur sa faculté à promouvoir le changement ou à créer de nouveaux agencements.

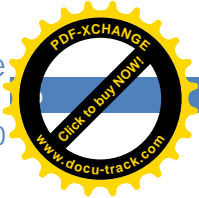
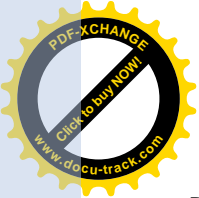
En admettant à l'opposé d'une pensée constructiviste que les effets de territorialités peuvent avoir de probables impacts sur les conditions même de la formulation des principes de l'action publique (Douillet- Faure, 2005) : dans quelles mesures un outil de conduite du changement appliqué dans un contexte de territorialisation peut créer des nouveaux agencements à même de constituer une véritable logique et un cadre d'intervention propre à renverser le champ traditionnel d'action publique ?

A titre d'exemple, on indiquera la mise en oeuvre de l'outil panoRAma 42 de l'Espace Rhône-Alpes de Saint-Étienne (antenne territorialisée du Conseil Régional Rhône-Alpes) comme réponse à la commande de « prospective » et de conduite de changement.

- La transversalité en acte : le cas Rhône-Alpin

Une démarche prompte à porter le changement ou à invisibiliser les failles de l'organisation tayloriste des collectivités ?

Cette démarche d'ordre scientifique et opérationnelle est identifiée et présentée comme apte à mieux répondre aux défis démocratiques, organisationnels et financiers auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales dans un contexte contemporain caractérisé par l'incertitude : réforme actuelle des collectivités territoriales, suppression récente de la taxe professionnelle, crise de la citoyenneté... Cette rhétorique s'impose par conséquent dans les discours de plus en plus en termes de proximité, de participation pour le citoyen, d'adaptation des politiques aux diversités territoriales, de mise en valeur des spécificités locales des territoires « infra », de désir de transversalité dans les modes et les catégories d'action publique et d'introduction d'une gestion efficace et efficiente des services.



Par exemple, la délibération du Conseil Régional Rhône-Alpes du 21 juillet 2005 qui a procédé à la « création de nouvelles antennes régionales permettant de couvrir l'ensemble du territoire de Rhône-Alpes » (les Espaces Rhône Alpes) montre que les objectifs sus énoncés sont bien affichés dans le texte puisque le contenu de la délibération précise que « leur mise en place répond donc à deux enjeux principaux pour les services de la Région : « une efficacité plus grande passant par la transversalité et la proximité sur les territoires ; une visibilité accrue de son action vis-à-vis des acteurs locaux. »

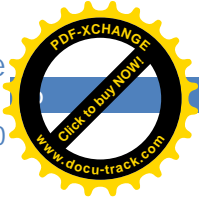
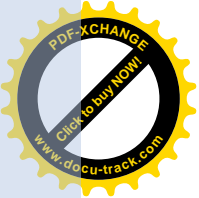
La (les) territorialisations recouvrent donc une double acception selon les tenants et les concepteurs de ce type de démarche, celle qui assimile la démarche territoriale à la question du local d'une part et à la recherche de la transversalité d'autre part. Ainsi quels que soient les domaines, elle produirait ainsi un changement de mode d'appréhension des problèmes publics en suscitant le basculement des catégories verticales et fragmentées vers des catégories horizontales donc globales. Au niveau de la proximité l'objectif attendu est du même ordre puisque la territorialisation est considérée comme une approche au plus près du terrain, au plus près du local pour une meilleure prise en compte des problèmes locaux et une meilleure lisibilité vis-à-vis du citoyen. Elle induit donc le passage d'une organisation centralisée et hiérarchique à une déconcentration au plus près des réalités en prenant en compte les spécificités locales. La territorialisation vise à accompagner tangiblement un changement de fond dans l'articulation entre les secteurs et le territoire, les échelles d'intervention, les modes de régulation territoriale et de gouvernance des acteurs locaux. A titre d'exemple, on peut voir que dans le cadre de la territorialisation les problématiques locales redéfinissent les politiques publiques sur un système de valeur local. Ce processus induit un changement de regard indéniable. Mais ce changement d'échelle implique des contraintes qui obligent les différents acteurs à mettre en place des nouvelles stratégies. En effet, les responsabilités et les rôles sont désormais moins hiérarchisés.

Outre la portée limitative, il convient d'appréhender que derrière l'avatar modernisateur prêté à ces démarches, elles ne sont pas sans risques ou dénuées « de fausses évidences » :

- risque de production d'une démocratie différentielle entre les territoires ;
- risque de mise en abîme du politique par la trop grande volonté de prendre en compte les enjeux de proximité ;
- risque de dilution et de perte de légitimité de l'autorité publique ;
- risque de renforcement des logiques de sectorisation, etc....

Le pilotage du changement

La Région Rhône-Alpes s'est engagée dans une politique de territorialisation (appelé « déconcentration » en interne) par la mise en place des « Espaces Rhône-Alpes » (au nombre de 8 actuellement) sur son territoire de façon à assurer la présence de la collectivité au plus



près de ses citoyens. Ces Espaces Rhône-Alpes ont un rôle d'information et d'orientation auprès du grand public, une mission de relais des services du siège sur le territoire. Ils exercent par ailleurs des missions d'exécution des politiques régionales, par le biais d'une équipe pluridisciplinaire de chargés de mission déconcentrés.

La conduite de la transversalité fait l'objet d'une conduite créative : outil de mutualisation financière, positionnement et analyse de l'Espace Rhône-Alpes à St-Etienne (ville du « design »). Des outils, comme le schéma circulaire de l'intensité des liens avec les intercommunalités, des temps et des rythmes de fréquentation (cf. figure ci-dessous) montrent clairement le rôle de la Région en tant qu'acteur incontournable des territoires, en tant qu'appui, financeur et « impulseur » d'une dynamique locale. Ce processus de transformation en place n'est peut-être pas complètement étranger au fait que ce territoire ait pu être considéré comme étant « en crise ».

D'autre part le pilotage de la transversalité a induit :

- une dynamisation des services,
- une organisation du type développement territorial (impulsée par la directrice, auparavant responsable d'un Contrat Global de Développement),
- l'émergence d'un récit politique local positionnant la Région (conseillers territoriaux) ;
- une conception et un positionnement singulier vis-à-vis du siège Charbonnières.

Les résistances au changement

La territorialisation à l'instar de la décentralisation bouscule les pratiques notamment en décloisonnant les secteurs d'action publique. L'introduction de la transversalité ne se fait pas toutefois sans résistances : la culture des corps de métier, les différentes logiques institutionnelles et organisationnelles sont des facteurs de blocage. Une multiplicité d'acteurs à des échelles différentes, interdépendants du fait des liens partenariaux et contractuels, doivent en effet de plus en plus composer ensemble malgré des logiques voire des intérêts distincts. Dans ce contexte le « dispositif prospectif » montre qu'introduire le changement au travers d'un objet, sans la culture de l'anticipation tend à rendre caduque (ou tout du moins requestionner) les bénéfices supposés des démarches de territorialisation en introduisant un aléa organisationnel, politique et démocratique dans la sphère publique.

- L'utilisation de la prospective territoriale trouve tout son rôle dans un questionnement en terme d'outil de changement de l'action collective. Elle est pertinente dans la mesure où elle définit son intérêt entre « le voir et le

faire ». Au travers de cet objet qu'est l'espace Rhône-Alpes Saint Etienne, un agencement inédit dans les espaces Rhône-Alpes est en train d'émerger, acteur de la territorialisation plus qu'acteur du changement, il véhicule l'idée que l'incertitude, le doute, le bricolage sont des aléas intangibles.

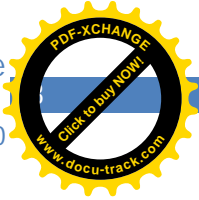
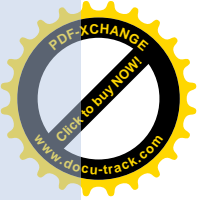
- Ce lieu est émergent pour appréhender les nouveaux apprentissages cognitifs, comportementaux et organisationnels ;
- Toutefois, le mirage du changement a produit un récit politique, institutionnel donnant lieu à une rhétorique pour l'heure classique : l'avènement de la proximité en rupture avec l'expression de la centralité ; plus qu'une réorganisation qui reste à ce jour dans l'expérimentation ;
- La construction récente d'un capital social, culturel, d'un réseau d'acteurs ne permet pas forcément d'avoir des relais, des « des intercesseurs territoriaux » qui accompagne cette mise en récit.

7

Argument 2 : L'argument de la proximité : mirage du changement ou créateur de nouveaux agencements post-territoriaux ?

L'innovation est une figure importante à Grenoble, dans le registre technologique mais également en politique ou dans le développement socioculturel. Or l'anticipation est souvent mobilisée par les acteurs locaux pour explorer les modalités de cette innovation multiforme. Les scènes d'exploration de l'avenir visent à garantir la pérennité de la dynamique d'innovation (Denizot, Louargant, 2010). La place de la participation dans cette mission et dans celle de la politique de la ville n'est pas anecdotique. La volonté de faire de la proximité, d'être dans la capacité à communiquer avec les habitants est une préoccupation grenobloise de longue date. Cette compétence s'est renforcée avec les processus de territorialisation bien avant la décentralisation.

Depuis la Conférence de Rio et de Pékin, la participation en tant que notion (cf. démocratie participative), en tant qu'outil de « mobilisation » (cf. débats publics, jurys citoyens, sondages participatifs par internet) est devenue, omniprésente voire incontournable. C'est aussi un leitmotiv de la territorialisation en France. Elle s'inscrit désormais dans les modes de conception de l'action publique, dans les questionnements sur la démocratie représentative, participative (agora, forum) et le « vivre ensemble » présents dans les espaces publics, la construction des territoires... Cette « résurgence contemporaine et soudaine [...] de l'idée de participation » (Blondiaux, 2006) témoigne de signes de changement, la participation est donc inscrite dans la société dite « civile », celle de la décision et de la délibération (Arnstein, 1969, Jouve B.2005) identifiait 3 niveaux de participation. Le premier niveau correspond aux pratiques visant à « éduquer » les participants, en considérant une asymétrie structurelle dans les relations entre le politique et la société civile. Le deuxième niveau, celui de la « coopération symbolique », vise la transmission d'information ou la consultation légitimante,



sans obligation pour les élus, de tenir compte de ces avis : la politique de la ville en France se situe, généralement à ce niveau. Le troisième niveau consiste à influencer sur le contenu des politiques publiques et est, par définition, le plus difficile à atteindre tant il nécessite une remise en question des formes traditionnelles de médiation entre la société civile et les institutions publiques.

8

L'évolution récente du processus décisionnel dans l'action publique est concomitante de contextes problématiques plus globaux qui concernent l'émergence du développement local et le mouvement de décentralisation qui touche de plus en plus de pays, invitant le rapprochement entre acteurs décisionnels et acteurs-usagers-citoyens. A cet égard les responsabilités sociales, environnementales, économiques sont au cœur du dialogue entre acteurs des gouvernements, acteurs économiques et acteurs associatifs. Ils posent comme questionnement sous-jacent une réflexion globale portant sur la capacité des citoyens à accéder aux formes de représentativités politiques, aux instances de décision, de délibération, de consultation et de participation. L'ensemble des recherches et études contemporaines récentes conduites sur la « participation » établissent sensiblement les mêmes constats : l'échelle de proximité (commune en France, métropole pour les Pays-Bas par exemple) est très active grâce aux comités de citoyens, aux unions de quartiers, « conseils de voisinage » et favorise l'émergence d'action collective, tandis que les Régions, les agglomérations se dotent d'outils participatifs (intercommunaux) plus généraliste en des enjeux, des stratégies de territoires, et s'expriment souvent en lien avec la prospective territoriale. Ces dernières tendent également à un accès inégal aux instances de citoyenneté notamment pour les femmes, pour les nouveaux arrivants. En France et dans l'UE, les dynamiques de participation ont souvent été initiées en France dans le cadre de la politique de la ville et sont aujourd'hui de plus en plus institutionnalisées au travers des Conseils Locaux de Développement, des Chartes de la participation. Une grande richesse d'expériences locales, existent et font parfois l'objet d'observation comme c'est le cas dans l'observatoire des pratiques participatives initiées par l'agglomération de Grenoble, La Métro au travers de sa mission prospective. La figure de l'interpellation est symptomatique de la pratique institutionnelle de la mission. Il s'agit d'« exister dans la préparation des décisions politiques sans en être la cheville ouvrière ». Le Chef de la Mission désigne les dossiers qui engagent la cohérence globale de l'action. Toutefois, la plupart des agents ont « un passif » dans la structure et des « points d'accroche » sur des entrées thématiques qui leur permettent de mener des actions transverses sur des habitudes de travail préexistantes. Ils se méfient cependant du statut d'expert, risqué pour une équipe de 9 personnes qui doit construire sa légitimité interne en permanence (Denizot, 2005).

Exemple : Mission prospective de Grenoble ; le récit grenoblois du projet d'agglomération et les outils de construction du récit de la proximité sont un moyen d'alimenter et de nourrir le côté « démonstrateur » de l'agglomération.

- Une autre forme d'interpellation et d'organisation très structurée des lieux et des outils de changement (mission, services, capacités intellectuelles et financière) ;
- Le récit grenoblois bénéficie d'une assise en termes de réseaux et de capital social, culturel propice à la diffusion, à l'incubation de différents récits.

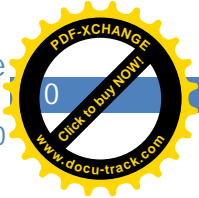
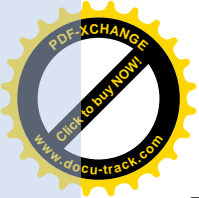
Argument 3 : Décaler le regard et invitation au dépassement : passer du moment prospectif thématique à une posture de l'hybridité.

Posture théorique :

Au regard de l'émergence, du contenu, des pratiques, des cultures anticipatrices présentes les territoires (scènes prospective nationales et locales) le recours à la notion de « l'hybridité » comme émancipation, solution, alternative ou dépassement de visions et réponses duales aux problématiques de la métropolisation.

Dans le champ de la géographie ; de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et plus largement des politiques publiques, l'appel de « l'entre-deux » à l'interterritorialité (Vanier, 2008), à l'intergénérationnel, à l'interculturalité, à l'intersession, à l'interprofessionnalité, à l'intersectionnalité, est véhiculée comme une solution, une voie pour sortir de dialectiques structuralistes (urbains/rurales, hommes/femmes,...) devenues encombrantes et restrictives quant à sa capacité à répondre aux enjeux sociétaux d'une part et d'autre part à permettre de penser les futurs métropolitains. Les organisations publiques au titre d'un questionnement sur l'avenir démultiplient des espaces de traduction, d'interface, des plateformes (innovation, des temps, des artistes, des mobilités, des transports) en vue de dynamiser des synergies sociétales. Cet engouement est issu de pensées alternatives, très critiques vis-à-vis de théories dominantes, hégémoniques et ethnocentriques. Ces postures sont issues également de notre rapport à l'avenir, au post-humain (Besnier, 2009).

En géographie politique et aménagement du territoire, l'hybridité, peu explicitée en ce terme, est néanmoins implicitement très présente sous des vocables pluriels, convoquant souvent « l'inter » comme objet d'étude et perspective, au sein de travaux portant sur le tiers espace (Vanier, 1995), les espaces intermédiaires (Bonnerandi, Landel, Roux, 2003), l'intermédiation spatiale (Fourny, 2007), l'interterritorialité (Vanier, 2008), les nodalités post-métropolitaines (Soja, 2001). Ces travaux s'intéressent ainsi à une posture de l'entre deux, comme catégorie nouvelle, forme spatiale ou formes culturelles et institutionnelles impliquant la création de nouveaux espaces de traduction, de gouvernement, la co-existence, la co-énonciation, la co-construction et d'éviter les discontinuités politiques et territoriales. Il est bien question d'une interprétation française du recours à la posture « hybride », post-moderne, d'une hybridité en cours dans le champ des organisations qu'il est proposé de formaliser.



En géographie « la notion d'hybridation est encore peu employée, alors que les géographes sont pourtant en permanence face à des objets spatiaux hybrides (des composés agencés de matières, de pensées, de langages, de personnes et de choses), dont il est important de saisir le processus d'hybridation, qui sont au coeur de nos préoccupations » (Ruby in Lussault, Levy, 2003). Issu au plan étymologique du latin d'*íbrida*, « bâtard ou de sang mêlé », la notion « d'hybridité » est présente depuis une dizaine d'années dans les sciences humaines, notamment en littérature, révélant la nature composite, de deux éléments de nature différente 'anormalement' réunis qui participent de deux ou plusieurs ensembles, genres et styles ». Au sens générique, « l'hybride » signifie ce qui est « composé d'éléments disparates; composite ». Issus d'une combinaison d'éléments différents, le puzzle, la marqueterie, la mosaïque, le patchwork, le kaléidoscope sont autant de figures utilisées en aménagement du territoire qui renvoient implicitement à ces éléments de définitions, et qui ont trouvé une traduction dans les travaux portant sur l'analyse des territoires, sans pour autant mobiliser la notion même d'hybridité en tant que telle.

Qu'il s'agisse de réflexions scientifiques en sciences sociales d'ordres épistémologiques (Said, 1973), de réflexions liées aux courants de la géographie culturelle (MacDowell, 2003), aux études métropolitaines (Asher, 1995 ; Bassand, 2005), ou de travaux portant sur pratiques sociales de mobilités (Kaufmann, 2008), sur les constructions territoriales (Vanier, 2008) ou encore sur la prospective (Cazes, 2008) ; tous convoquent et considèrent plus ou moins explicitement la notion d'hybridité comme féconde pour lire les changements sociétaux ; et ici en l'occurrence le processus de métropolisation. Pour autant, ces réflexions demeurent éparées et/ou partielles abordant 'l'hybridité' de façons le plus souvent implicites ou connexes aux objets recherches. En d'autres termes, l'hybridité n'a été que partiellement explicitée dans ses fondements, ses formes et ses usages. Dans ce contexte, le présent projet revêt et répond à un enjeu résolument épistémologique, cognitif et méthodologique permettant formaliser, mettre en lien des lectures et des approches stimulantes, mais somme toute, plutôt sectorielles.

Au plan sociétal, institutionnel, voire opérationnel, l'Union Européenne s'est tout particulièrement intéressée aux dynamiques d'actions territoriales susceptibles d'impulser des formes transversales ou hybrides d'organisation et d'actions associées à des problématiques et/ou permettant notamment de répondre à des enjeux d'égalité des chances, de mixité et de cohésion territoriale. C'est ainsi par exemple que les plans d'égalités des chances hommes-femmes, les plateformes de mobilité européenne, le développement de mission prospective traduisent cette volonté de rechercher des voies exploratoires et opérationnelles permettant de répondre à ses enjeux sociétaux. Au plan local, les collectivités territoriales tendent également au travers par exemple de dispositifs territoriaux tels par exemple que les agences des temps, les plateformes de mobilités, les 'maisons' de l'égalité des chances hommes-femmes, les Chartes de Participation, de se saisir

et d'apporter des réponses transversales (hybrides) aux pratiques et évolutions contemporaines. L'hybridité, outre sa dimension épistémologique, revêt aussi un caractère organisationnel et fonctionnel répondant à des enjeux de société en termes de pratiques de mobilités et d'accès aux services notamment.

Dans ces contextes, la notion de « l'hybridité » de manière transversale, et a plus précisément pour ambition d'explicitier « l'hybridité » comme paradigme sociétal émergent, comme nouvelles pratiques sociales et spatiales d'adaptation aux contextes métropolitains, comme formes renouvelées d'organisations et d'actions territoriales et mode privilégié de pensée des futurs métropolitains..

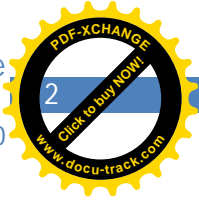
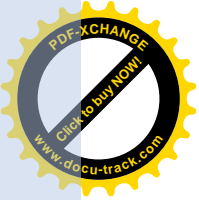
Proposition d'investigation du post-structuralisme : questionnements

Les institutions et leurs rapports à l'hybridité sont ainsi interrogés selon une triple dimension. Une dimension cognitive : quelles prises de conscience de pratiques sociales hybrides ? Une dimension organisationnelle et 'actantielle' : quelles traductions opératoires de l'hybridité ? Une dimension anticipatrice : quelles prises en compte prospective de l'hybridité ? Il s'agit en outre d'étayer l'existence effective d'une posture contemporaine de politiques croisées en terme de mobilité et de services (agence des temps, plan d'égalité des chances hommes-femmes, insertion, artistes), présentes au sein de ces institutions et en particulier dans les missions prospectives des métropoles.

L'hybridité comme nouveau paradigme culturel et politique.

Au plan épistémologique, trois faisceaux permettent de considérer l'hybridité comme enjeu à saisir et notion à expliciter dans ses fondements et apports en sciences sociales.

Edward Saïd (1978, 1993), fondateur du courant scientifique en littérature et philosophie concernant les études « post-coloniales », a été l'un des premiers chercheurs à véhiculer la notion d'hybridité en remettant en question celle de « centralité homogène » et « d'identité unitaire » comme modèle d'organisation de la société occidentale. Ce modèle, accompagné de « métadiscours normatifs et catégorisant », n'est plus à même de répondre à l'évolution de la société (au regard notamment des mobilités migratoires). Ces travaux proposent ainsi de considérer la société de façon « hybride, plurielle et métissée » tant dans ses pratiques que ses modes d'organisations et invitent à observer les espaces « de cohabitation » et de « translation », comme porteurs de pratiques hétérogènes, composites et cosmopolites pour penser la société. Pour Alfonso de Terro (1999), l'hybridité est la « potentialité de la différence assemblée avec une reconnaissance réciproque dans un territoire, dans une cartographie énonciatrice commune qui doit toujours être ré-habitée, co-habitée à nouveau ». Il distingue sept niveaux d'analyse, dont l'hybridité culturelle en tant que catégorie culturelle, en tant que stratégie pour la cohabitation d'un espace par différents groupes ethniques, lesquels doivent négocier leur identités dans un *troisième espace* qui est un lieu d'énonciation où se négocient la différence ainsi que la pluralité culturelle ; et un



niveau d'organisation de l'hybridité en tant que catégorie urbaine concernant divers systèmes d'organisation de production et de services.

L'hybridité comme champ de connaissance des pratiques institutionnelles et de prospective territoriale.

12

Dans le champ de la géographie ; de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et plus largement des politiques publiques, l'appel de « l'entre-deux » à l'interterritorialité (Vanier, 2008), à l'intergénérationnel, à l'interculturalité, à l'intersession, à l'interprofessionnalité, à l'intersectionnalité, est véhiculée comme une solution, une voie pour sortir de dialectiques structuralistes (urbains/rurales, hommes/femmes,...) devenues encombrantes et restrictives quant à sa capacité à répondre aux enjeux sociétaux d'une part et d'autre part à permettre de penser les futurs métropolitains. Les organisations publiques au titre d'un questionnement sur l'avenir démultiplient des espaces de traduction, d'interface, des plateformes (innovation, des temps, des artistes, des mobilités, des transports) en vue de dynamiser des synergies sociétales. Cet engouement est issu de pensées alternatives, très critiques vis-à-vis de théories dominantes, hégémoniques et ethnocentriques. Ces postures sont issues également de notre rapport à l'avenir, au post-humain (Besnier, 2009).

En tant que « moment de projection et d'imagination par lequel un territoire se confronte à la question du futur » (Lussault, 2003), la prospective territoriale est tout particulièrement convoquée pour contribuer à la construction d'avenirs pour les territoires (B. Debarbieux, M.-C. Fourny, M. Vanier, 2001). Elle prend ainsi en considération la production de récits permettant l'expression d'idéaux, d'utopies territoriales pour envisager des « futurs territoriaux » tant dans leurs formes que leurs fonds (sociétaux, organisationnels, politiques...). Les récits via la production de métaphores spatiales, comme celle du tiers-espace, participent ainsi à donner un dessein, à nourrir la décision publique concernant par exemple l'avenir des métropoles (F. Ascher, 1995, E. Soja, 2000) et de l'alter-métropolisation (M. Bassand, 2007). Ce rapport à l'incertain hérité de la démarche planificatrice conduit à penser les utopies comme le paradigme des relations entre espace, pouvoir et société (Soubeyran, 2009). Or les utopies, incarnées dans une posture aménagistes parfois réductrices, montrent les signes d'une controverse autour du changement incarné par des formes dites « hybrides », en rhizomes, réticulaires, nodales ; mais également par des statuts que la prospective questionne : celui des récits et de la rhétorique produites et celui de la place importante accordée aux consultants et experts sollicités. Ces derniers ont des profils de plus en plus hybrides ou métissés (Denizot, Louargant, 2010) devenant les passeurs d'hybridité dans les institutions (exemple des agences d'urbanisme, Linossier R., Menez F., 2007) malgré l'inertie constatée dans les collectivités aux organisations encore très taylorienne (Mintzberg, 1981) pour faire circuler les idées, la rhétorique d'un changement et pour intégrer ces formes émergentes de productions hybrides (Louargant, 2005).

Ü Les récits prospectifs à l'ère du post-structuralisme

La prospective territoriale en tant que « moment de projection et d'imagination par lequel un territoire / ses acteurs se confronte à la question du futur » (Lussault M., 2003 ; D. Denizot, S. Louargant, 2005), est tout particulièrement convoquée pour contribuer à la construction d'avenirs pour les territoires (B. Debarbieux, M-C. Fourny, M. Vanier, 2001). Elle prend ainsi en considération la production de récits permettant l'expression d'idéaux, d'utopies territoriales pour envisager des « futurs territoriaux » tant dans leurs formes que leurs fonds (sociétaux, organisationnels, politiques...). L'élaboration de figures s'accompagne de productions d'iconographies, de figures et/ou de représentations spatiales voire de stratégies dites territoriales et/ou figures du projet (B. Debarbieux, S. Lardon, 2003) qui viennent réifier les discours ou les « visions territoriales ».

Ces récits, ces visions ne sauraient être exprimées par la seule interprétation d'acteurs institutionnels produisant des scénarios « normatifs » et « prescriptifs ». Ils s'inscrivent et participent d'un processus d'apprentissage collectif de déconstruction – reconstruction des trajectoires territoriales dans leurs dimensions plurielles : spatiales, sociales, économiques, politiques, environnementales. Les récits participent à la production de métaphores spatiales, comme celle du tiers-espace (M. Vanier, 2008), donnent un dessein, contribuent à nourrir la décision publique concernant par exemple l'avenir des métropoles (E. Soja, 2000) et de l'alter-métropolisation (M. Bassand, 2007).

Ils sont vecteurs de sens, et constitutifs de la construction de futurs possibles en matière d'aménagements et peuvent proposer des nouveaux agencements hybrides.

Références bibliographiques

ABIKER D., 1996, Les consultants dans les collectivités locales, Paris : LGDJ, 128 p.

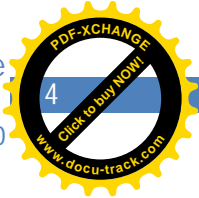
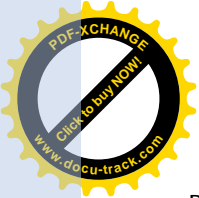
ARLAUD S., JEAN Y., ROYOUX D., 2003, Rural-Urbain, Nouveaux liens, nouvelles frontières, Espace & Territoires, Presses Universitaires de Rennes, 508 p.

ASCHER F., 1995, Métapolis ou l'avenir des villes, Odile Jacob, 345 p.

BASSAND M., 2007, La métropolisation de la Suisse, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Collection Le Savoir Suisse, 148 p.

BEHAR Daniel, « Les fausses évidences de l'impératif territorial » in PAGES Dominique, PELISSIER Nicolas (dir.), 2000, Territoires sous influence – Tome 1, Collection l'Harmattan, Paris, 192p.

BESNIER J.M., 2009, Demain les post-humains, le futur a-t-il encore besoin de nous ?, Hachette littérature, 208p.



BONERANDI E., LANDEL P-A, ROUX E., 2003, Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville ?, RGA, Tome 91, N° 4, pp. 65-77

BASSAND M., 2007, La métropolisation de la Suisse, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Collection Le Savoir Suisse, 148 p.

BERREBI-HOKKMANN I.(dir.), 2002, « Les consultants font-ils le monde ? », Sociologie pratique, n°6

BUTLER J., 1990, Gender trouble, Feminism and the Subversion of Identity, Routledge.

CAZES B., 2008. Histoire des futurs, Ed. L'Harmattan, 510 p.,

CHALAS Y ; GILBERT C., VINCK D., 2009, Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude. Paris : Editions des archives contemporaines, 183p.

CHALAS Y., PAULHIAC F. , eds, 2008, La mobilité qui fait la ville, Actes des 3emes rencontres en urbanisme de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, 328p.

CHARDONNEL S., LOUARGANT S., 2007, Mobilité quotidienne et emplois du temps des familles : entre complexité et diversité, Mobilités Sociales et Fluidités Spatiales Approches quantitatives et qualitatives des mobilités : quelles complémentarités, Namur : Belgique.

CORDOBES S., DURANCE P., 2007, Attitudes prospectives, Éléments d'une histoire de la prospective en France après 1945, Prospective - Essais et Recherches, Politique, 287p.

DENEFLÉ S.(ss. dir.), 2008, Utopies féministes et expérimentations urbaines, Géographie Sociale, Presses Universitaire de Rennes, 210 p.

DURAN Patrice et THOENIG Jean Claude, 1996, *L'état et la gestion publique territoriale*, Revue française de science politique, vol 46, n°4.

CORBOZ A., 2009, Sortons enfin du labyrinthe !, ed .infolio, Collection Archigraphy Poche, 142p.

DEBARBIEUX B., FOURNY M.-C., VANIER M., 2001, La prospective est représentation, Territoires 2020, pp. 27-44

DEBARBIEUX, B. et LARDON, S. 2003, Les figures du projet territorial, La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube. Forester.

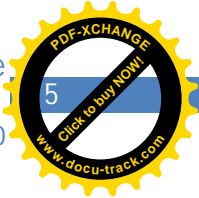
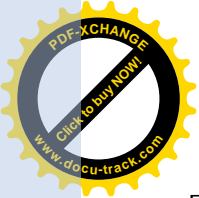
DENIZOT D., LOUARGANT S., 2010, Les réseaux de la prospective à l'aune du développement territorial, 5ème rencontres de Macon, juin 2005, "Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective", Institut du Val de

DERRIDA J., ROUDINESCO E., 2003 , De quoi demain..., entretiens, Flammarion, pp. 275-277.

DE MONTLIBERT C., 2007, Les agents de l'économie. Patrons, banquiers, journalistes, consultants, élus. Rivaux et complices, Paris : Raisons d'agir

FOURNY, 2005 , Entre rôle imposé, incertitude et entre-deux : l'évolution de la reconnaissance d'un territoire. Aménagement et identification de l'Isle d'Abeau dans La ville nouvelle de l'Isle d'Abeau, origines, évolution, perspectives, Chalas, Yves; (Ed.)

HENRY O., 1992, « Entre savoir et pouvoir : les professionnels de l'expertise et du conseil », Actes de la Recherche en sciences sociales, n°95



FAURE Alain, DOUILLET Anne Cécile (dir.), 2005, L'action publique et la question territoriale, PUG, Grenoble, 300p.

FOURNY M.-C., 2005 : "Entre rôle imposé, incertitude et entre-deux : l'évolution de la reconnaissance d'un territoire", CHALAS Y., ed., L'Isle d'Abeau, de la Ville nouvelle à la ville contemporaine, Paris : La Documentation française, pp. 81-104

FRINAULT T. , « L'action publique au prisme de la décentralisation et de la territorialisation », Rencontres culturelles de la Région Bretagne, Saint- Brieuc, 21 Octobre 2008, p.1

HARAWAY D., 1991. A Cyborg Manifesto: Science, Technology, and Socialist-Feminism in the Late Twentieth Century," in Simians,

HARVEY D., 1973. Social justice and the city, John Hopkins University Press, 336 p.

KAUFMANN V., 2008. De l'espace au temps : ces mobilités hybrides qui transforment la ville in « La mobilité qui fait la ville », ss. dir. Chalas, Paulhiac, Ed CERTU, pp. 52-66.

LAJARGE R., 2009, Pas de territorialisation sans action (et vice-versa ?) , in Vanier M., (dir.), Territoire, territorialité, territorialisation ... et après ?, Presses Universitaires de Rennes

LAJARGE R., 2008, Le clignotant actoriel. Dans la ligne droite territoriale, deuxième à gauche, in Montagnes Méditerranéennes n°23, pp. 77-84

LOUARGANT S., ROUX E., 2010, Futurs périurbains, de la controverse à la prospective, Revue Territoires 2030., DIACT, Documentation française.

LUSSAULT M., LEVY J., 2003. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Ed. Belin, 1033 p.

LYOTARD, J-F, 1979, La condition postmoderne, Paris : Minuit .

MABILEAU Albert, 1997, Les génies invisibles du local. Faux-semblants et dynamiques de la décentralisation, Revue française de science politique, p.357

MULLER Pierre, 1998, *Les politiques publiques*, Presse Universitaire de France

OFFNER J.-M., 2005, « Développement local et réseaux. Un entretien avec Claude Neuschwander », Flux, n°20, avril-juin, pp.46-49

MAC DOWELL L., 1999. Gender, Identity and Place : understanding feminist geographies, Cambridge, Ed. Polity Press, 184 p.

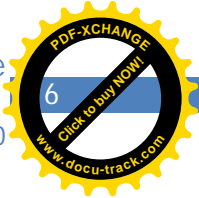
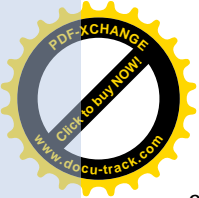
MINTZBERG, H., 1982, Structure et dynamique des organisations, 440 p.

POIRET, C., 2005, Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques : quelques enseignements du débat nord-américain, Revue Européenne des Migrations Internationales, vol.21, 195-226.

RAIBAUD Y., (2008) Masculinité et espaces publics, in Utopie féministe et expérimentations urbaines, s.d. de Sylvette Denèfle, PU de Rennes, p. 141 à 152

ROUX E., VANIER M., 2008, La périurbanisation : problématiques et perspectives, coll. Travaux, Documentation française, 87p.

SAID, E., 1978, 1994, Orientalism. New York: Vintage Books.



SAID, E. 1993, *Culture and Imperialism*. London: Chatto & Windus. rad. de l'anglais par Paul Chemla . London : Chatto & Windus , 1994 .- 450 p

SFEZ, L., 1970, *L'administration prospective*, Armand Collin, Collection U, Série, Science administrative, 431 p.

SOJA E., 2000, *Postmetropolis: Critical Studies of Cities and Regions*. Oxford: Basil Blackwell, 440 p.,

SOUBEYRAN O., 2009, *Entre détour et bonne distance : Territoire, sens et action, Pour une poétique du détour, textes offerts en hommage à André Corboz*, C. Maumi (Ed.), à paraître.

SCHUBARTH, C., 2006, *La parole à l'œuvre : les discours de la prospective territoriale face à l'étalement urbain*, Thèse de doctorat, n°1531, Département des Géosciences - Unité de Géographie Université de Fribourg (Suisse), dir: Jean Ruegg, 282 p.

TORO, Alfonso de., 1995, "Post-Coloniality and Post-Modernity: Jorge Luis Borges: The Periphery in the Centre, the Periphery as the Centre, the Centre of the Periphery", en: Fernando de Toro/Alfonso de Toro (edres.). *Borders and Margins: Post-Colonialism and Post-Modernism*. Frankfurt am Main: Verlag Klaus Dieter Vervuert. pp. 11-43.

VANIER M., 2008, *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Paris, Ed. Anthropos, Economica, 160 p.